



Numéro de l'acte	2022-44-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

### QUESTION N° 2022-44

**FINANCES** : Compte Administratif Cimetière – Exercice 2021

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Joël DUQUENOY

Conseiller Délégué aux finances

---

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget prévisionnel adopté le 13 avril 2021,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

CIMETIERE 2021	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Total dépenses	36 686,83 €	- €	36 686,83 €
Total recettes	31 025,00 €	- €	31 025,00 €
Résultat de l'exercice	- 5 661,83 €	- €	- 5 661,83 €
Résultat N-1	4 560,67 €	- €	4 560,67 €
Résultat cumulés	- 1 101,16 €	- €	- 1 101,16 €

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucune opération n'a été enregistrée en Section d'Investissement.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section reprend essentiellement les dépenses et les recettes liées à l'acquisition et la revente de sarcophages posés dans les cimetières municipaux.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël DUQUENOY, Conseiller Délégué aux Finances, du Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur ROUSSEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : VOTE** le compte administratif pour l'exercice 2021 du CIMETIERE, dont les écritures sont conformes au compte de gestion du Receveur municipal pour le même exercice.

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	27
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0



Fait à ARQUES  
Le 13 avril 2022

Le Maire,  
Benoit ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

**Affiché le 15 avril 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

**Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT**

**Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.**